



CANADA

Communiqué

n<sup>o</sup> 67  
No.

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
FOR IMMEDIATE RELEASE

LE 16 JUIL 1973  
JULY 16, 1973

---

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTERIEURES  
REFERENCE

ACCORD ENTRE LE CANADA ET LA CHINE  
SUR L'ENREGISTREMENT RÉCIPROQUE DES MARQUES DE COMMERCE/  
CANADA-CHINA RECIPROCAL TRADE MARK REGISTRATION AGREEMENT

---

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, et le Ministre de la Consommation et des Corporations, Monsieur Herb Gray, annoncent que le Canada et la République Populaire de Chine ont signé aujourd'hui à Pékin un accord sur l'enregistrement réciproque des marques de commerce.

L'accord prévoit "que les personnes, les entreprises conjointes, les compagnies, les sociétés et les entreprises d'Etat de l'un ou l'autre des deux pays pourront, sur une base réciproque, présenter une demande de dépôt des marques de commerce dans l'autre pays conformément à sa loi et y obtenir le droit d'en faire un usage exclusif".

★

★

★

The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Mitchell Sharp, and the Minister of Consumer and Corporate Affairs, the Honourable Herb Gray, announce that Canada and the People's Republic of China signed today in Peking a reciprocal trademark registration agreement.

The agreement provides that "persons, partnerships, companies, corporations and governmental enterprises of either country may apply for registration of trademarks in the other country in accordance with its law and be granted the right to exclusive use thereof".